

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 3740 euros

5 jours

ROUTE

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Comprendre les divers protocoles de routage, options de connexion à distance et technologies réseaux
- Savoir mettre en oeuvre le protocole RIPng dans un environnement IPv6
- Utiliser les prefix, distribute list et route map pour gérer la redistribution de routage
- Appréhender les différents concepts, métriques et composants du protocole EIGRP
- Mettre en place et gérer le routage EIGRP dans un environnement IPv4 ou IPv6
- Savoir configurer et mettre en route une connexion à Internet en IPv4 et IPv6
- Comprendre le mode de fonctionnement du protocole OSPF dans un environnement multi-aires
- Optimiser le traitement du trafic de niveau 3 grâce à Cisco Express Forwarding
- Savoir implémenter des mécanismes d'authentification pour sécuriser les routeurs Cisco
- Utiliser les polices based routing et des SLA pour l'implémentation du Path Control
- Savoir contrôler OSPFv2 dans un environnement Internet Protocol v4
- Savoir contrôler OSPFv3 dans un environnement Internet Protocol v6

PRE-REQUIS

- Avoir suivi des formations de types : Interconnexion de réseaux Cisco Partie 1 et 2
- Posséder des connaissances équivalentes à ces formations

PUBLIC CONCERNÉ

- Ingénieurs réseaux
- Techniciens réseaux
- Architectes réseaux
- Tous professionnels assurant le support de solutions basées sur routeurs et protocoles routage

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

NOUS CONTACTER

AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com

Linux

03/05/2021, 13/09/2021, 20/12/2021,
Paris
03/05/2021, 13/09/2021, 20/12/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

FORMATION ROUTEURS CISCO : CONFIGURATION ET MISE EN OEUVRE AVANCÉE

Cette formation sur 5 jours à la mise en oeuvre de routeurs Cisco perfectionnera vos connaissances et compétences dans le domaine. À terme vous maîtriserez les concepts avancés de routage avec Cisco et serez capable d'implémenter l'ensemble des protocoles de routage pour Internet Protocol versions 4 et 5 : OSPF, EIGRP et BGP

PROGRAMME

1/ Introduction aux concepts de base des réseaux et du routage

- Appréhender les différents protocoles de routage
- Connaître les différentes technologies réseaux
- Pouvoir interconnecter des sites distants au siège social
- Savoir implémenter le protocole de routage dynamique RIPng

2/ Savoir implémenter le protocole EIGRP

- Mettre en place la relation de voisinage EIGRP
- Réaliser la table topologique
- Être capable d'optimiser EIGRP pour IPv4
- Paramétrer le protocole EIGRP pour IPv6
- Appréhender la configuration Name EIGRP

3/ Savoir implémenter le protocole OSPF

- Mettre en oeuvre une relation de voisinage
- Liveset Database (LSDB): réaliser la table topologique
- Être capable d'optimiser OSPFv2
- Appréhender la configuration de OSPFv3

4/ Savoir implémenter la redistribution

- Paramétrer la redistribution entre les différents protocoles de routage
- Utiliser Route filter pour gérer la redistribution

5/ Savoir implémenter le Path Control

- Savoir se servir de Cisco Express Forwarding Switching
- Mettre en place le control Path

6/ Mise en place de l'interconnexion à Internet

- Établir la connexion vers un ISP en IPv4
- Établir la connexion vers un ISP en IPv6
- Être capable de redonder la connexion à Internet
- Visualiser les atouts et enjeux du protocole de routage BGP
- Paramétrer et dépanner les principales fonctionnalités de BGP
- Se servir des attributs BGP et du processus de sélection de chemins
- Savoir implémenter le Border Gateway Protocol pour IPv6

7/ Savoir sécuriser les routeurs et protocoles de routage

- Détailler les options d'authentification des protocoles de routage
- Savoir implémenter l'authentification du protocole EIGRP
- Pouvoir implémenter l'authentification du protocole BGP
- Être capable d'implémenter l'authentification du protocole OSPF

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

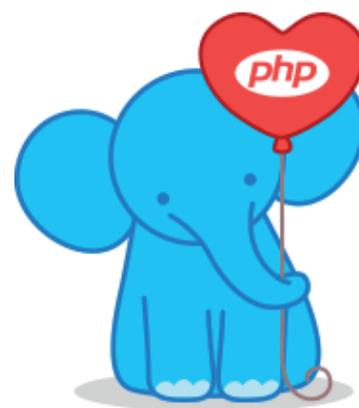
ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75